



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2021 : + 2,8%

Janvier : +0,3%

Février : +0,8%

Mars : +1,4%

Evolution des pensions :

+ 1,1% en janvier 2022

Indemnité Inflation

100€ versée aux Retraités ayant une pension inférieure à 2000€ nets mensuels, en principe en février.

Forfait Patient Urgence

19€61 non pris en charge par la CPRP mais par vos mutuelles

Smic : 1302€ 64 au 1er mai

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

Edito : l'augmentation des retraites est urgente !

En cette période électorale, élections présidentielles et élections législatives trustent les médias. On entend peu les organisations syndicales, quand ce n'est pas du tout ! Il est vrai qu'il est plus vendeur pour les taux d'audience de monter en épingle quelques petites phrases, alors que les revendications sont plus que jamais d'actualité. Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les croient, selon la formule célèbre, nous verrons ce que deviendra l'annonce d'augmentation des retraites de 4% et l'indexation des retraites sur les prix (ce qui en fait est toujours dans la loi en vigueur et a été allègrement oubliée par les gouvernements successifs). Il faudra bien que le futur gouvernement se penche sur la réalité du pouvoir d'achat des retraités qui a baissé de plus de 10% ces dernières années. Un mois entier de pension manque dans le portefeuille annuel ! Et les augmentations pharaoniques de ces dernières semaines s'accumulent : augmentation du carburant, de l'énergie (le fuel domestique a doublé en un an !) augmentation des céréales, quand ce n'est pas la pénurie ... voilà la situation imposée aux salariés, aux chômeurs, aux retraités ! Alors, nous verrons ce que prévoira le futur gouvernement mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que notre patience a des limites ! Les dividendes des actionnaires des grands groupes n'arrêtent pas d'augmenter alors que la pauvreté s'accroît dans tout le pays ! Les moyens de satisfaire les revendications existent, il suffit d'avoir la volonté de les utiliser.

En attendant la numérisation de la société chère à Macron continue . Dernier avatar : la suppression du ticket de caisse devrait être effective au 1er janvier 2023 dans les commerces (et remplacé par un e-mail !) , ce qui a entraîné immédiatement une condamnation ferme de l'AFOC. Car c'est évidemment les plus démunis qui ne pourront plus contrôler leurs achats. Voilà encore une économie (si elle est réelle) qui n'ira pas dans la poche des retraités !

Ce sont bien des raisons qui devraient inciter les retraités à participer aux manifestations du 1er mai, évidemment sur les bases des revendications édictées par le Comité Confédéral National (dernières pages de cette lettre). A voir dans chaque Union départementale les modalités de ces manifestations !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Retraites : quand « plus » égale « moins » ! Ou l’algèbre selon Bercy.

Des camarades nous signalent régulièrement que leurs pensions ont diminué au début de l’année alors qu’elles étaient censées être revalorisées de 1,1 % comme annoncé par les pouvoirs publics.

Sans avoir les éléments sous les yeux, il était difficile de se prononcer. Mais les éléments de réponse ont fini par être révélés et on en reste stupéfait.

Au 1^{er} janvier 2022, les pensions de base ont bien été revalorisées de 1,1 % entraînant donc une hausse, certes plus que modérée, des pensions. Mais dans le même temps, le Revenu Fiscal de Référence (RFR) qui sert de base au calcul de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) n’a été revalorisé, lui, que de ... 0,2 %. Donc bien moins que les pensions elles-mêmes. D’où ce que l’on pourrait appeler un effet de ciseaux : tous ceux qui étaient en-dessous du niveau de seuil de la CSG se retrouvent d’un seul coup au-dessus.

Ainsi, les pensions diminuent de :

- 3,4 % pour les retraités qui passent de 0 % de taux de CSG au taux réduit de 3,8 % + 0,5 % de Remboursement de la Dette Sociale (RDS),
- 2,1% pour les retraités qui passent du taux réduit au taux médian de 6,6 % + 0,3 % de Contribution additionnelle de solidarité (CASA),
- 0,8 % pour les retraités qui passent du taux médian au taux normal de 8,3 %.

En montant net, les prélèvements sont inversement proportionnels au montant de la retraite perçue ! Pour ceux qui étaient :

- Juste sous le seuil de la CSG zéro : perte de 360 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG médiane : perte de 300 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG normale : perte de 140 € par an !

Pourquoi ne pas avoir augmenté le RFR dans la même proportion ? Le Ministère des Finances ne pouvait pas ignorer les effets secondaires de cette manipulation des « effets de seuil ». Mais le temps que l’on réalise la manœuvre, certaines échéances électorales seront passées. Pour le « maintien du pouvoir d’achat » promis en 2017, on sait à quoi s’en tenir !

Paris, le 15 avril 2022

« Accord » CFTD, UNSA et SUD : les remises en cause concrètes des droits des cheminots !

(Extrait d'un document fédéral)

La Direction a fait connaître sa transposition de l'accord de branche sur les classifications et les rémunérations dans l'entreprise. Comme l'ont permis les signataires, ce sera donc une décision unilatérale de l'employeur. Au-delà des discours rassurants du patronat et des signataires sur l'air de "ayez confiance, rien ne change", les sujets sont maintenant sur la table et ce qui est écrit noir sur blanc ne souffre plus d'interprétation. **Tout d'abord, les salariés statutaires ne devaient soi-disant pas être concernés, et en particulier les notations devaient rester inchangées... Et pourtant, une commission du Statut est prévue pour sa réécriture.**

Et pourtant on apprend à l'article 6.1 du document de transposition de l'accord de branche, que cette transposition entraîne **l'abrogation du dictionnaire des filières**. On apprend également à l'article 1.2 que la notion de grade est une notion du dictionnaire des filières. Son abrogation entraîne donc la **disparition de la notion de grade**

....

A l'évidence, les signataires ne pouvaient ignorer que la SNCF allait mettre en œuvre ces dispositions. De plus l'article 4 du même accord précise bien que "à défaut d'accord, elle peut être rendue effective par décision unilatérale de l'employeur". Encore une fois rien d'étonnant donc dans le choix mis en œuvre par la SNCF.

... **Elle entraîne également la disparition des examens, concours, constats d'aptitude, tout cela bien évidemment n'est pas sans conséquence sur les déroulements de carrière...**

Quant aux Facilités de circulation, on nous explique dans le document de transposition que rien ne change, alors que leur périmètre est modifié pour celles délimitées avant le 1er janvier 2024, leur durée est modifiée pour celles distribuées après le 1er janvier 2024, elles sont fiscalisées, imposées, et rien n'est prévu pour les trajets domicile-travail.

De plus pour le service ferroviaire librement organisé, entendez "trains à réservation obligatoire", l'accord acte un contingentement, autrement dit une limitation d'accès.

Réécriture du statut, notamment le chapitre déroulement de carrière -Suppressions des grades, examens, concours, constats d'aptitude -Réécriture d'un nombre considérable de référentiels d'entreprise -Refonte des primes de travail - Progression professionnelle entièrement à la main de l'employeur - Remise en cause des facilités de circulation - **dormez tranquilles, des organisations représentatives veillent sur vous ??**

Jusqu'ou iront-ils ?



Les sections se réunissent



Une réunion des retraités de PRG a eu lieu mardi 15 mars dans les locaux de l'Union régionale en gare de Montparnasse.

Après un tour d'horizon des sujets du moment (pouvoir d'achat et hausse des prix, dégradation des services publics ...), les sujets d'actualité plus particuliers comme la modification de la gestion des FC et leur avenir ont été discutés.

L'organisation de la section et notamment la diffusion de l'information retraités a été évoquée. Fabrice a accepté de la faire suivre.

Le Secrétaire régional, Jean Marc, nous a rejoint pour partager le repas où nous avons pu poursuivre nos débats.

C'est à l'UD FO 76 que Michel Kermiche avait invité les retraités de la section de Rouen à se réunir le 7 avril.

La situation sociale, marquée par les élections présidentielles et la guerre en Ukraine a bien sûr été largement évoquée.

Les multiples difficultés dues à la « digitalisation » des FC ont été listés par les camarades (délais d'intégration des fichets papier dans les compteurs, mauvais fonctionnement du site *Sncf connect* sur les smartphones, tout comme les refus aux guichets !



L'organisation du prochain Congrès confédéral à Rouen, a été discutée avec une responsable de l'UD, les camarades cheminots y prenant toute leurs places.

Comme il va de soi, nous avons conclu cette rencontre par l'apéro puis un repas fraternel

Agenda militant

Lundi 9 et mardi 10 mai : Bureau Fédéral

Mardi 10 mai : Bureau national et Comité exécutif de l'UCR (Marseille)

Mercredi 11 et Jeudi 12 Mai : Assemblée générale de l'UCR (Marseille)

Mardi 24 mai : assemblée de la section des retraités de Bordeaux

Lundi 30 mai au vendredi 3 juin : Congrès confédéral FO (Rouen)

Jeudi 9 juin : Bureau national de la Section fédérale retraités

Jeudi 16 juin : assemblée des retraités de Marseille

Les Nôtres

Michel DELZARS



Michel Delzars est décédé le 11 avril 2022

Michel était surveillant des installations électriques. Il a longtemps milité au sein du BN national Equipement et comme représentant FO à la CPC

Il fut Secrétaire du syndicat des cheminots FO de Montauban, membre du Conseil régional de la région de Toulouse et élu à la CE de l'UD FO du Tarn et Garonne

Michel avait participé avec sa femme Nadine à notre sortie nationale dans le Nord en 2019 (au centre de la photo)

Gérard BELLACA

Notre camarade Gérard Bellaca est décédé le 21 avril à l'âge de 72 ans

Il avait terminé sa carrière professionnelle en 2004 comme cadre équipement.

Militant actif du Syndicat des cheminots FO de Nancy dès le début des années 70, Gérard fut Secrétaire régional de la région de Nancy-Metz et membre du Bureau Fédéral.

Il fut, durant plus d'une dizaine d'années, membre du BN de l'UNCMT et du BN des Services communs où ses connaissances du milieu de l'Equipement et des divisions régionales étaient précieuses

L'UCR VOUS INFORME À PROPOS DE

MON ESPACE SANTÉ (MES)

Vous avez peut-être reçu via l'Assurance-maladie, une proposition pour adhérer à l'application «*Mon Espace santé*». L'UCR-FO répond aux questions que vous vous posez.

Avant toute chose, rappelons qu'il n'y a aucune obligation à adhérer à ce dispositif.

● *De quoi s'agit-il ?*

C'est un carnet de santé numérique qui vous permettra de retrouver tous les documents santé vous concernant : vos résultats d'analyses biologiques, vos comptes rendus d'hospitalisation, vos vaccinations, vos problèmes en cours (traitements). Cet espace sera alimenté par les médecins et les professionnels de santé, mais aussi par vous en y mettant des infos personnelles.

● *Est-ce sécurisé ?*

Le dispositif propose une messagerie sécurisée pour échanger, en confidentialité, avec les professionnels de santé quand ceux-ci vous contacteront (ne fonctionne que dans ce sens). L'Assurance-maladie, les mutuelles ainsi que la médecine du travail n'auront pas accès à vos données. Courant 2022, vous pourrez utiliser votre espace santé comme agenda personnel en notant vos rendez-vous médicaux. L'accès à

votre dossier est sécurisé (la Sécurité sociale dit que c'est un véritable coffre-fort sécurisé).

● *Quand ce dispositif sera-t-il mis en place ?*

Le déploiement se fait au premier semestre 2022 (beaucoup de départements ont commencé). À la seule initiative de l'Assurance-maladie, vous recevrez un code d'activation par courriel ou à défaut par courrier. Muni de ce code et de votre carte vitale, vous devrez vous connecter au site monespace-sante.fr ou <https://www.monespacesante.fr>. Si vous avez une quelconque interrogation, vous pouvez contacter l'Assurance-maladie en appelant le 3422 (prix d'un appel).

● *Comment peut-on s'opposer à la création du carnet de santé numérique ?*

Vous avez six semaines pour vous opposer à la création de cet espace dès réception de votre code ou dès maintenant en allant sur le site monespace-sante.fr ou en appelant le 3422. Vous pouvez supprimer cet espace à tout moment en allant sur le site. Vos données ne seront plus accessibles mais seront conservées dix ans.

Attention, si vous avez reçu votre code et sans opposition de votre part dans les 6 semaines, votre espace sera créé. ■

Un peu d'histoire

Mai 1968 au chemin de fer

Tout commence le 3 mai par l'occupation de la cour de la Sorbonne par quelques centaines d'étudiants. Les forces de l'ordre interviennent et les choses s'enveniment. Les manifestations sont de plus en plus nombreuses et importantes. Dans la nuit du 10 au 11 mai des barricades se dressent dans le quartier latin comme lors de la Libération de Paris en 1944.

Le premier ministre Georges Pompidou rentre d'Afghanistan le 11 mai et tente de calmer la situation. Le même jour la Confédération Force ouvrière lance un appel à la cessation du travail pour le 13 mai. Le 12 mai, la CGT lance un appel à la grève générale pour le lendemain.

Le 13 mai c'est une journée de grève nationale à l'appel des Confédérations FO, CGT, CFDT, de la FEN et de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France).

La grève des cheminots démarre le 16 mai à Badan, près de Lyon après le licenciement de deux jeunes auxiliaires. Elle se généralise le 17 mai à partir des centres ferroviaires d'Achères (Yvelines), Montrouge, Paris-Montparnasse et Paris Saint-Lazare sans préavis. La CFDT se joint au mouvement puis la grève s'étend dans la région parisienne. En toute fin d'après-midi, une réunion interfédérale CGT-CFDT-FO-FAC et FGAAC appelle à la grève avec occupation. Le lendemain 18 mai, tout le réseau est bloqué. Un communiqué interfédéral annonce les revendications : « droits syndicaux ; 40 heures ; augmentations des salaires et pensions ; défense des nationalisations ; abrogation des ordonnances antisociales. »



Le 19 mai, la grève gagne le secteur administratif et commercial. Le soir le général de Gaulle prononce sa fameuse phrase : « **la réforme oui, la chienlit non** ». Cette formule malencontreuse va exacerber le mouvement. Des affiches lui répondent par « **La chienlit c'est lui !** »

Le 20 mai, toute la France est en grève, ORTF comprise. Les usines, les bureaux, les facultés et les lycées sont occupés. La Caisse de Prévoyance de la SNCF est en grève avec occupation des locaux.

À 19 heures le 21 mai, la Fédération FO des cheminots déclare dans une affichette adressée à tous ses syndicats : « Le pouvoir est incapable de résoudre les problèmes qui lui sont posés. Pratiquant systématiquement la tactique du refus de négocier le gouvernement récolte aujourd'hui ce qu'il a semé, qu'il en porte la totale responsabilité. Et s'il ne sait plus gouverner, qu'il s'en aille ! ». Elle demande ensuite à ses militants « de rester ferme et résolu en veillant à ce que le mouvement ne soit pas dévié des objectifs fixés ».

Le 22 mai, un Comité de grève est mis en place par FO, CGT et CFDT à Paris-Est. À seize heures la Confédération FO « considère que le gouvernement et le patronat doivent accepter des négociations qui devront porter en priorité sur :

- Le relèvement des salaires et traitements avec priorité en faveur des catégories les plus défavorisées.
- La réduction de la durée du travail avec compensation des ressources
- La reconception des structures de négociation et de consultation à tous les niveaux et dans tous les domaines »

Le nombre de grévistes atteint ce jour-là les 8 000 000.

Le 23 mai les syndicats de cheminots de Tours adoptent à l'unanimité une motion adressée au conseil d'administration de la SNCF.

Le 24 mai à 20h15 le piquet de grève du dépôt SNCF de Montrouge est renforcé par tous les syndicats. Dans une allocution télévisée le président de la République annonce l'organisation d'un référendum pour le 16 juin.

Le 25 mai six militants représentant l'Union des syndicats FO des Services centraux remettent une motion relative aux revendications des agents des services des différentes directions de la SNCF à la délégation de la Confédération FO qui va se rendre aux négociations qui vont s'ouvrir à Grenelle au siège du ministère du Travail. Robert Degris représente les cheminots.

Le 26 mai à dix heures la première réunion commence sous la direction du ministre des Transports Jean Chamant.

Le 27 mai le SMIG est augmenté de 25% et les salaires de près de 10%, la durée de travail est réduite pour certains métiers et le droit syndical renforcé mais cela ne suffit pas et la base des travailleurs ne cède pas.

Du 27 au 30 mai les négociations continuent sans grand succès. Le 28 mai le chiffre de 9 000 000 de grévistes est atteint.

Le 30 mai le président de la République après avoir disparu la veille revient et fait une deuxième allocution à laquelle les fédérations de cheminots FO, CGT, CFDT, FAC, CGC et FGAAC élèvent une énergique protestation estimant que « le gouvernement est aux abois et tente des diversions mais elles ne sont pas dupes et elles feront front pour la satisfaction des revendications fondamentales maintes fois exprimées ».

Le 31 mai l'Assemblée nationale est dissoute, le référendum est reporté et les partisans du gouvernement manifestent massivement.

La direction de la SNCF lance un appel à tous les cheminots afin qu'ils se mettent avec confiance au travail. Dans un communiqué de presse le secteur cheminot FO de Paris-Nord apporte son plus vif soutien à sa fédération.



Lors de la réunion du 2 juin au ministère des Transports les fédérations de cheminots rejettent pour la seconde fois les propositions qui leurs sont faites. Un important remaniement ministériel a lieu.

Le 3 juin les négociations se poursuivent et des accords sont signés à EDF et dans la fonction publique.

Dans la nuit du 4 juin, les négociations avec le ministère des Transports et la Direction de la SNCF aboutirent aux résultats suivants ;

- Augmentation en moyenne des salaires de 10,2 % réparties sur l'année.
- Incorporation d'un tiers du complément de traitement non liquidable dans le traitement, ce qui a pour effet entre autres d'augmenter mécaniquement le montant des retraites
- Réduction de la durée hebdomadaire du travail de 46heures à 44heures30
- Augmentation du nombre de jours de congé, qui passent de 26 à 28 jours pour tous. Auparavant les cadres avaient 28 jours, les agents de maîtrise 26 et le personnel d'exécution seulement 24.
- Abattements de zone majorés de 0,50%
- Indemnité de nuit portée de 1fr13 à 1fr40
- Suppression des coupures entre 23heures et 5 heures pour le travail de nuit du personnel roulant
- Reconnaissance et renforcement des droits syndicaux
- Mesures concernant les pertes de salaire
- Abrogation des procédures Toutée-Grégoire et de la grille de rémunération de 1960

Le 5 juin dans la soirée la Fédération FO des cheminots fait un communiqué dans lequel elle demande aux agents de décider démocratiquement de la reprise du travail.

Le mouvement se durcit dans la métallurgie et à l'ORTF.

Le 6 juin le travail reprend à la SNCF, la RATP et les PTT. Le même jour les forces de l'ordre s'emparent de l'usine Renault de Flins

La grève va durer jusqu'au 23 juin à l'ORTF et jusqu'au 27 juin dans la métallurgie après de difficiles négociations.

Dans certains secteurs la grève va perdurer jusqu'au début du mois de juillet. Ce n'est que le 4 juillet que le travail reprendra aux Etablissements SEV Marchal Argenteuil et aux Etablissements Boccard de Florange (Moselle).

Ce sera la fin du plus long et plus dur conflit social que la France ait connu. Les cheminots y ont pris leur part. De grandes avancées ont été obtenues. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Jean Louis Ponnavo

SOURCES : Louis Botella et Gonzalo San Geroteo, *Force ouvrière chez les cheminots tome 2*. Gérard da Silva, *Histoire de la CGT-FO. Cheminots et militants* sous la direction de Marie-Louise Goergen. Wikipédia et divers articles Internet sur mai 68.



DÉCLARATION DU CCN DES 30 & 31 MARS 2022**Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre !**

Le Comité confédéral national de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, réuni les 30 et 31 mars 2022, exprime sa condamnation de la guerre qui sévit - depuis plusieurs semaines - en Ukraine à la suite de l'invasion par l'armée russe de ce pays. La confédération FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression. La confédération FO appelle le mouvement syndical international à œuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde.

Pour la liberté et l'indépendance syndicale

À la veille d'échéances électorales politiques importantes en France, la CGT-FO, confédération libre et indépendante, fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote. Quels que soient le Président et la majorité élus, la Confédération estime de son devoir de rappeler ses principes et les revendications qu'elle porte et portera. FO réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Églises et de l'État, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses valeurs fondamentales : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du migrant, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social. Considérant qu'il ne peut y avoir de trêve pour les revendications sociales, le CCN réaffirme la pleine actualité de sa résolution du 4 novembre 2021 et de la plateforme revendicative publiée le 8 février dernier. La confédération FO agit et agira sans relâche sur le terrain syndical pour la défense et le progrès des droits des salariés, et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale. Le CCN exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d'urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire. Le CCN rappelle sa revendication d'abrogation de la loi d'août 2008 sur la représentativité, des ordonnances Macron et son attachement à la liberté de désignation du délégué syndical. FO réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève.

Salaires

Le CCN réaffirme que le salaire est composé, dans son entièreté, par le salaire direct et le salaire différé (cotisations sociales). Les travailleurs doivent bénéficier de la production des richesses par l'activité économique. À ce titre FO réitère sa revendication d'une revalorisation d'ensemble des emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel imposé et en contrats précaires que subissent plus souvent les femmes. Le CCN revendique l'augmentation générale et immédiate de toutes les pensions de retraite sur l'évolution du salaire moyen. Le CCN revendique l'augmentation des allocations. Aussi, face à l'inflation des prix que subissent de plein fouet les salariés et la population, la première des réponses doit être celle de l'augmentation immédiate des salaires, du SMIC et de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et des grilles de salaires des conventions collectives et celle des fonctionnaires, qui garantisse le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat. Le CCN appelle, dans le même temps, à la mise en place de mécanismes de blocage des prix des biens des dépenses contraintes (carburants, énergie, alimentation...). Il exige l'interdiction de versement de dividendes aux actionnaires. Les profits records réalisés ces derniers mois par les grands groupes doivent être utilisés au financement d'un vrai travail et d'un vrai salaire (contre toute forme de précarité et de travail

précaire).

Services publics

Le CCN réaffirme, parallèlement, l'impérieuse nécessité du rétablissement d'une fiscalité progressive qui mettent à contribution les hauts revenus et les revenus financiers et appelle à doter la Fonction publique et les services publics des effectifs et moyens indispensables pour remplir leurs missions en assurant l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et un accès de proximité pour tous. Le CCN réaffirme, à cet égard, sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois. Le CCN dénonce le recours aux cabinets de conseil privé pour démanteler des pans entiers du service public. Le CCN réaffirme la nécessité absolue des services publics, plus évidente encore en période de crise, contre leur privatisation dont les dégâts prévisibles provoqués conduisent à moins de service et à coût supérieur. Le scandale ORPEA en est l'illustration flagrante tout comme celui dont EDF et ses clients paient le prix.

Retraites, sécurité sociale et assurance chômage

Le CCN réaffirme la détermination de la Confédération FO à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation). A ce sujet, le CCN réaffirme la revendication de l'abrogation du coefficient dit de solidarité qui instaure un malus sur la pension liquidée à l'âge du taux plein, introduit dans l'AGIRC ARRCO par les signataires de l'accord de 2015. La confédération réaffirme que la défense des retraites, comme de la sécurité sociale plus largement, exige une politique économique favorisant le droit à un emploi pérenne, à temps plein de qualité et justement rémunéré, pour les jeunes dès l'entrée dans la vie active et pour les seniors jusqu'au départ en retraite. Le CCN réaffirme sa condamnation de la réforme de l'assurance chômage dont le seul objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois et dénonce l'instauration d'une obligation d'activité en contrepartie du versement d'une prestation sociale publique. Le CCN réaffirme son attachement à la protection sociale des salariés intermittents (techniciens et artistes) par le maintien de l'accord signé pour les indemnisations des annexes VIII et X en 2016.

Congrès confédéral

Le CCN appelle les syndicats FO à inscrire leurs délégués pour prendre part pleinement aux débats et résolutions du XXVème Congrès confédéral Force Ouvrière qui se tiendra à Rouen, du 29 mai au 3 juin 2022. Par leur participation, par leur expression, par leur engagement militant au nom de leurs syndicats et des adhérents qu'ils représenteront, ils feront de ce congrès une nouvelle étape majeure de l'histoire de l'action syndicale revendicative portée par FO. Le CCN appelle les syndicats avec leurs délégués à faire de ce XXVème congrès la démonstration du débat militant, libre et indépendant, du rassemblement, de l'unité, de la détermination et de l'ambition de la Confédération générale du travail Force Ouvrière pour le progrès et la justice sociale. Le CCN soutient les salariés qui aujourd'hui se battent pour défendre leurs emplois, augmenter leurs salaires, améliorer leurs conditions de travail, défendre leurs statuts et leurs conventions collectives. La Confédération FO ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. Fidèle à sa pratique réformiste, elle privilégiera la négociation mais elle s'engagera dans l'action et la mobilisation si cela lui est imposé. Le CCN mandate la CE et le BC pour s'adresser à toutes les organisations syndicales afin d'examiner les possibilités d'actions communes, efficaces sur des bases revendicatives claires. Plus nombreux, plus forts, libres et indépendants pour la Justice sociale !

Adoptée à l'unanimité.